

POLITIQUE REGIONALE

Contre le Bloc National



ELECTEURS,
 Demain vous allez mettre dans l'urne un bulletin de vote ou de bulletin. Si vous votez pas contre le Bloc National, si vous laissez prendre aux listes panachées qui sont lancées au profit de la Réaction, vous votez la mort de votre famille et de vous-même.

LE BLOC NATIONAL, C'EST LA GUERRE !
LE BLOC NATIONAL, C'EST LA VIE CHÈRE ET LA MISÈRE INSTALLÉE A VOTRE LOGIS.
LE BLOC NATIONAL, C'EST QUATORZE MILLIARDS PAR AN D'IMPÔTS EN PLUS.
LE BLOC NATIONAL, C'EST LA SUSPENSION DES PAIEMENTS AUX SINISTRÉS.

La politique du Bloc National depuis 1919 a été dirigée contre la majorité des travailleurs, au bénéfice des profiteurs dont la Réaction a pu rétablir momentanément l'emprise sur le pays.

C'est à coups de millions que le Bloc National a obtenu une puissance passagère. Vous pouvez renverser cette monarchie, plus odieuse que celle des rois en opposant vos milliers de bulletins de vote aux billets de mille des réactionnaires.

Si le Bloc National a encore la majorité, la loi de huit heures sera abolie, les écoles laïques seront fermées, les fonctionnaires seront traqués, le pain sera augmenté, les locataires seront expropriés, les impôts seront encore plus écrasants, les syndicats seront interdits.

CHOISISSEZ, ELECTEURS !
 Si vous voulez la paix réconciliatrice des peuples, la liberté d'opinion, la vie moins chère, le travail indépendant, la solidarité des citoyens, la prospérité des peuples, votez contre le Bloc National, en faisant le bloc de toutes les voix fidèles à la vraie République sociale !

Eug. GUILLAUME.

NORD

Fédération Républicaine du Nord

UNION DES PARTIS REPUBLICAINS

Les Candidats de Dunkerque

La Fédération Républicaine du Nord, soucieuse d'assurer la représentation des grands intérêts de la région dunkerquoise et du port remarquable qui dessert nos centres industriels, a inscrit sur sa liste de candidats les noms de trois hommes dont le passé est un sûr garant de l'avenir.

M. Isaac BLONDEAU, un républicain démocrate, averti de toutes les choses de la culture et de la mer. Il a enlevé de haute lutte le siège de conseiller général contre M. Paul Dufour, en 1921, la date de son actionnaire ayant été assurée grâce à l'appui des noms socialistes.

M. Jules DEHAENE, maire de Bollezeele, vice-président du Conseil d'arrondissement de Dunkerque est une des nobilités de la région flamande. La modération de son esprit lui a conquis toutes les sympathies et son rôle de médiateur entre les deux camps a fait de lui un des chefs écoutés du parti républicain dans la région où les intrigants de droite se sont toujours heurtés à l'autorité d'administrateur dévoué, d'agronome distingué de M. Jules DEHAENE.

M. Isidore MONTEUQUE, adjoint au maire de Dunkerque, « l'homme le plus aimable » du pays, est un républicain convaincu, apportant dans l'administration des choses publiques ce savoir-faire et cette qualité d'arrangement sans quel le gouvernement des hommes et des choses serait impossible. Républicain de longue date, laïque, il est le frère d'armes indispensable des deux candidats MM. Blondé et Dehaer.

Une Réunion enthousiaste au Théâtre de Lille

La Fédération Républicaine du Nord avait organisé vendredi soir, au Théâtre provisoire de la Place Sébastopol, à Lille, une réunion qui fut d'une admirable tenue.

Cette réunion, qui fut d'une admirable tenue à tous points de vue, était présidée par M. Auguste POTTIER, adjoint au maire de Lille, qui fut élu président de la Fédération. Il fut d'une admirable tenue à tous points de vue, était présidée par M. Auguste POTTIER, adjoint au maire de Lille, qui fut élu président de la Fédération.

FEUILLETON DU 11 MAI 1924 - N° 87

Mariée sans Amour !

GRAND ROMAN D'AMOUR

PAR MAXIME LA TOUR

DEUXIEME PARTIE

L'ETOILE

* Votre mpagnie, Monsieur d'Ermon, n'a été infiniment agréable, sachez-le... *

— Alors, ne dites pas que j'ai rempli une mission ennuyeuse... *

— Elle m'était agréable... elle l'est davantage encore... je suis qu'elle... *

— Et comme le vois venir avec un profond regret l'instant où nous allons nous séparer... accordez-moi une petite récompense... *

— Laquelle ? *

— Faites que nous prolongions ces instants trop courts en acceptant le petit souper que j'ai dit de préparer à l'hôtel à votre intention... *

— Comment ! vous avez eu cette audace d'écrire Rose Fauvette avec une fautive indignation... *

— Je l'ai vu. Je sais tout ce que les artistes ont de vanité quand ils se produisent en public et quel besoin impérieux ils éprouvent parfois alors de réparer leurs forces... *

— Mais cette sympathie de va pas encore jusqu'à désirer... et encore moins jusqu'à l'amour... *

— M'intimidait-elle... moi qu'on dit ce pendant être timide ? *

— C'est cela, sans doute... *

— Allons, allons... nas de ces faiblesses là, mon vieux Jean... Si M. Bernaudier

Vinrent ensuite M. TAFFIN, qui parla avec compétence de la lutte contre la vie chère, puis M. Labbé LEMIRE qui se déclara enchanté de rencontrer des candidats de son parti, et M. R. N. L'ATTENTION A M. DANIEL-VINCENT

L'attention à M. DANIEL-VINCENT, déclara dans la salle un enthousiasme qui se traduisait par un bœuf spontané battu en l'honneur du Ministre du Travail. M. Vincent déclara qu'il était profondément mécontent, une éruption véritablement ébouillante, M. Daniel-Vincent traita des lois sociales et des réformes urgentes qu'il est nécessaire d'introduire à cet égard dans la législation sociale. La loi sur les assurances sociales, fut particulièrement son attention.

Pour que ces réformes soient possibles, dit-il, en conclusion, il faut que la France recouvre ses dédormagements auxquels elle a droit et que sa sécurité soit garantie !

LE SUCCES DE M. LOUCHEUR

Une ovation formidable salua ces dernières paroles du Ministre du Travail. M. LOUCHEUR du Nord, qui fut applaudi par tous ceux qui établissent la liste des candidats de la F. R. N. Le Ministre du Commerce, étudia la situation de la France, celle de la politique extérieure. Pariant simplement, sans rechercher aucun effet oratoire, nas avec une extrême clarté, M. Loucheur, dit qu'il était certain de causer de sa vie et de son avenir, et qu'il pouvait combattre celle-ci en améliorant la change. Il envisagea les moyens propres à améliorer cette situation et parmi ceux-ci, au premier chef le paiement des dommages causés par ses armées sur notre territoire.

Il termina enfin, avec humour, comment M. Daniel-Vincent et lui-même ont le droit de faire partie du nouveau cabinet Poincaré. Cette explication, faite très spirituellement et sans aucune arrière-pensée, fut accueillie avec un véritable temple d'applaudissements. M. Loucheur termina la conclusion du discours de M. Loucheur.

M. de Villier, ayant ensuite pris la parole en qualité d'ancien député, M. Auguste Pottier, donna lecture d'un ordre du jour par lequel tous les électeurs présents s'engageaient à voter le dimanche 11 Mai, pour la liste entière de la F. R. N.

Cette motion fut adoptée unanimement d'enthousiasme.

UNE PROTESTATION DE M. GRAPEZ, PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES DEBITANTS

Nous avons reçu de M. Grapetz, la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Le compte rendu de la réunion de la Commission des décrets, tenu jeudi dernier, à Lille, m'a été communiqué par votre journal. Les prix de la bière une attitude que je n'ai jamais eue.

Je n'ai à aucun moment considéré mes efforts pour élever le prix de la bière comme une augmentation. Je ne suis au contraire attaché en ma qualité de président du Syndicat des Débitants à faire respecter la décision qui a été prise au cours d'une assemblée générale.

Je ne peux mieux faire d'ailleurs de reproduire ci-dessous un extrait du compte rendu de la réunion de la sous-commission de la bière tenue le 21 février, au cours de laquelle j'ai été amené à préciser la question, le voici intégralement :

Monsieur Grapetz, président du Syndicat des Débitants de boissons, invité à prendre la parole, commença par s'étonner de l'émotion du public et de la presse à propos de l'augmentation du prix de la bière. Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vendait 10 centimes, aujourd'hui elle est à 25 centimes ; soit un accroissement de 150 %.

Il déclara que les débitants n'ont pas manifesté l'intention de majorer le prix de la bière à ce point. Il se demanda pourquoi les cabarets n'avaient pas demandé le droit de lever le prix comme le font les autres détaillants. Avant-guerre, la choppe se vend